



## **Compte-rendu n°53** **Conseil de Communauté du 27 septembre 2010 à 18 heures**

**Nombre de délégués** : - En exercice : 38 - Présents : 33 - Votants : 36

**Etaient présents** : Ms André LESTRADE, Nicolas GUILLORIT, Ernest MAURY, Serge DOUMERC, Gérard GARRIGOU, Jean-Claude FOUCHE, René JARDEL, Charles DELPY, Thierry LAVERDET, Fabien LESAGE, Gilles LIEBUS, Jean-Luc BALADRE, Philippe MOURAUD, Lucien DELPEYROUX, Pascal JALLET, Ernest ENTEMEYER, Gérard BLANC, Daniel QUEVA, Olivier HYVERT, Christian TERRIEUX, François THOMAS, Pierre MACHEMY, Rabie JAOUAD, Robert POUGET.

Mmes Martine BUFFAROT, Jeanine HIRONDE-BONNET, Madeleine TILLOL, Magali SOURNAC, Nathalie SOULIE-CLEDEL, Corinne HAYAT, Fabienne KOWALIK, Danielle HUETE, Michelle PERROT.

**Absents / Excusés** : M. Guy COUGNOUX, Régis VILLEPONTOUX

**Pouvoirs** : M. Erick CAMPOT à Mme Natalie SOULIE-CLEDEL  
Mme Carole MARCHI à Mme Corinne HAYAT  
M. Jean-Claude LAVAL à M. Christian TERRIEUX

**Invité** : M. Jean DELTORT, percepteur

### **ORDRE DU JOUR**

**1 - Approbation du procès verbal de séance du 5 juillet 2010**

**2 - Affaires financières** :

*Virements de crédits (subvention SYMAGE, Combe de Nouziès...)*

*Ajustement dette Francs Suisses*

*Tarifs balayeuse*

*Avenants crèche et RD 15*

*Marché de maîtrise d'œuvre Voirie urbaine*

*Vente terrain M. Laviaille*

*Subvention POLT*

**3 - Affaires fiscales** :

*Fixation base minimale de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)*

*Fixation des abattements pour la Taxe d'Habitation*

*Exonération CFE pour le cinéma Le Paris*

*Suppression exonération Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères*

**4 - Conventions** :

*SYMICTOM pays de Gourdon pour collecte au Bastit*

*Convention avec le Conseil Général pour le gymnase du collège*

**5 - Travaux des commissions**

**6 - Questions diverses**

M. le Président remercie de leur présence les membres du conseil et propose M. LESAGE comme secrétaire de séance. Celui-ci est élu à l'unanimité sauf une abstention, la sienne. Avant d'ouvrir la séance sur l'ordre du jour, M. le Président souhaite la bienvenue à M. MACHEMY comme conseiller titulaire au sein du conseil en remplacement de M. JOUEN. Il fait part à l'assemblée de l'état de santé préoccupant de M. LEYMERIGIE à qui il souhaite un prompt rétablissement.

**Point 1 de l'ordre du jour : Approbation du procès verbal de la séance du 5 juillet 2010**

Le procès verbal du 5 juillet est approuvé à la majorité (1 abstention, M. MACHEMY absent lors de la séance).

**Point 2 de l'ordre du jour : Affaires financières**

**- Budget principal**

**SYMAGE<sup>2</sup>**

M. le Président rappelle que lors du vote du budget primitif 2010, le conseil a validé la participation du SYMAGE<sup>2</sup> à 3,60 € par habitant, soit 34.959,60 €, en tenant compte de la population DGF 2009 (9.711 habitants), dernière donnée connue. La Préfecture a depuis réactualisé ce chiffre qui se porte dorénavant à 9.807 habitants. M. le Président propose de réactualiser la participation au SYMAGE<sup>2</sup> en prenant en compte cette nouvelle donnée soit une augmentation de 345,60 € et de procéder aux virements suivants :

OBJET DES DEPENSES	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Dépenses imprévues	022	345 60		
Contributions aux organismes de regroupement			6554/020	345 60
<b>TOTAUX</b>		<b>345 60</b>		<b>345 60</b>

Accord de l'assemblée à la majorité (1 abstention, Mme Magali SOURNAC).

**Combe de « Nouziès »**

M. le Président informe l'assemblée que la collectivité bénéficie d'un reliquat de subvention de l'Etat (Dotation de Développement Rural) pour la viabilité de la combe de « Nouziès » (combe de la déchetterie). Afin de profiter de ce financement, M. le Président propose de réaliser les travaux suivants :

- Clôture de l'enceinte de l'ancienne « plate-forme à végétaux » pour 5.814 € H.T. par la S.A.R.L. MARION ESPACES VERTS,
- Extension de l'éclairage public pour 1.236 € H.T. par INEO RESEAUX SUD-OUEST.

M. le Président indique également qu'il convient de créer un nouveau programme intitulé « viabilité combe de Nouziès tranche 3 » pour la réalisation de ces travaux. Il propose de prendre la somme de 11.000 € sur le programme « acquisition de la balayeuse » (le résultat de l'appel d'offres ayant généré une économie) en effectuant les virements de crédit suivant :

OBJET DES DEPENSES	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Autres installations, matériels et outillages techniques	2158/822/61	10 000 : 00		
Contributions aux organismes de regroupement			2315/812/66	10 000 : 00
<b>TOTAUX</b>		<b>10 000 : 00</b>		<b>10 000 : 00</b>

M. THOMAS demande quel est le montant de la subvention ? M. LIEBUS indique l'Etat nous a accordé 20 % sur le montant des travaux.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

#### **Chapitre 62 : Autres services extérieurs**

M. le Président fait part à l'assemblée de dépenses engagées, non prévues lors du vote du budget primitif 2010. Il s'agit du nettoyage des chemins de randonnées par l'APIE pour 3.000 € (l'agence de développement touristique du Lot édite des brochures sur les circuits pédestres du département, la communauté se charge du balisage et de l'entretien des chemins de randonnées d'intérêt communautaire) et du nettoyage pour l'inauguration du 26 juin pour 1.000 € effectué également par l'APIE. Afin de permettre le paiement de nouvelles dépenses sur ce chapitre jusqu'à la fin de l'année, M. le Président propose les virements suivants :

OBJET DES DEPENSES	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Dépenses imprévues	022	4 000 : 00		
Frais d'actes et de contentieux			6227/812	1 500 : 00
Divers			6228/020	2 500 : 00
<b>TOTAUX</b>		<b>4 000 : 00</b>		<b>4 000 : 00</b>

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

- **Budget annexe**

**Ajustement de la dette en francs suisses**

M. le Président rappelle à l'assemblée que la communauté a contracté en 2001 un emprunt en francs suisses. Jusqu'alors, celui-ci nous était favorable avec un gain pour la collectivité sur les années précédentes. La dévalorisation de l'euro vis-à-vis du franc suisse suite à la crise économique a inversé cette tendance, nous constatons une augmentation des intérêts de 1.171 €. M. le Président propose de procéder aux virements de crédits suivants :

OBJET DES DEPENSES	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
				A
Achat de matériel, équipements et travaux	605/90	1 171 00		
Intérêts des emprunts et dettes			6611/90	1 171 00
<b>TOTAUX</b>		<b>1 171 00</b>		<b>1 171 00</b>

M. le Président souligne également que cette perte de change entraîne une augmentation du capital restant dû qu'il convient de régulariser par une opération d'ordre (recette au compte 1643 et dépense au compte 666 pour 11 652.58 €).

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

**Loyers impayés (société AS'COM)**

M. le Président rappelle à l'assemblée que la société AS'COM n'a pas pu honorer ces deux derniers loyers. Il convient donc de passer un mandat à l'article 654 « pertes sur créances irrécouvrables » et propose à l'assemblée les virements de crédits suivants :

OBJET DES DEPENSES	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
				A
Titres annulés	673/90	500 00		
Pertes sur créances irrécouvrables			654/90	500 00
<b>TOTAUX</b>		<b>500 00</b>		<b>500 00</b>

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

- **Tarifs balayeuse**

M. le Président présente à l'assemblée le travail de la commission voirie concernant les tarifs de location de la balayeuse. Celle-ci propose :

- 40 € de l'heure pour les communes (heures de travail effectives, le temps de transfert n'est pas facturé),
- 100 € pour les professionnels (heures de travail estimées dues).

Mme KOWALIK demande si beaucoup de professionnels sont intéressés par cette prestation. M. le Président indique qu'il y a peu de demandes (nettoyage parking) et qu'il s'agit pour nous de répondre essentiellement à des besoins urgents (renversement de marchandises sur la chaussée par exemple).

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

- ***Avenants crèches parentales***

M. le Président indique que compte tenu de la mise en œuvre du relais d'assistantes maternelles (R.A.M.) sur Souillac, il convient de passer un avenant aux conventions d'objectifs et de moyens signés avec les deux structures. Pour la crèche « Anim'Enfance » de Saint-Sozy qui assure l'animation de ce nouveau service, le versement d'une somme de 1.080 euros correspondant au personnel mis à disposition pour les 4 mois de fonctionnement du R.A.M. pour 2010. En ce qui concerne la crèche « Les Ptits Loups » de Souillac, le versement d'une somme de 200 € pour la mise à disposition de personnel pour le ménage jusqu'à la fin de l'année ainsi qu'une avance sur le contrat Enfance Jeunesse pour l'achat d'un logiciel de gestion pour un montant de 1.152 €. Il insiste sur le terme d'avance, considérant que la communauté n'a pas vocation à acquérir des logiciels, ceux-ci relevant du domaine du fonctionnement.

M. le Président propose également de valider le versement d'un acompte sur la subvention de 2011 dès le mois de janvier prochain pour assurer une meilleure trésorerie des associations.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

M. le Président souligne le travail en bonne harmonie réalisée avec les deux structures et souhaite remercier M. PIVAUDRAN pour son aide pour le local qui accueille le R.A.M. Mme KOWALIK souhaite savoir si une convention a été signée, il lui est répondu que le RAM est géré par la communauté et non par l'association.

Arrivée de M. DOUMERC à 18 h 23

- ***Avenant aménagement du quartier de Blazy/Timbergues***

M. le Président présente à l'assemblée un nouvel avenant concernant le lot n°2 (maçonnerie, espaces verts, serrurerie) pour l'aménagement du quartier de Blazy/Timbergues. Les travaux supplémentaires concernent la pose d'une longrine béton pour 2.000 € H.T. et d'un miroir pour la visibilité à la sortie du Vignal pour 980 € H.T. ce qui portera le montant du marché de 144.042,50 HT à 147.022,50 HT. Ces surprises de dernière minute sont dues à une erreur du cabinet mandaté.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

- ***Marché de maîtrise d'œuvre voirie urbaine***

M. le Président rappelle que par délibération du 29 mars 2010, l'assemblée a retenu le cabinet DESTACAMP pour la maîtrise d'œuvre de notre programme de voirie urbaine 2010. Compte tenu de la demande de la commune de Souillac de réaliser la continuité de la rue de la Recège en lieu et place de la rue Louqsor, l'enveloppe globale pour ces travaux de réfection qui comprend la rue du 19 mars à Meyronne se monte désormais à 170.000 €. M. le Président indique qu'à notre demande le cabinet DESTACAMP s'adjoint les services de M. FAVRESSE, architecte, pour une meilleure intégration. Le taux de rémunération étant de 9,75 %, le montant de la prestation s'établit à 16.575 € H.T. avec la répartition suivante, 66 % pour le cabinet DESTACAMP, 34 % pour M. FAVRESSE. M. le Président propose d'entériner ces modifications pour le marché de maîtrise d'œuvre.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

M. le Président signale à l'assemblée qu'il y aura lieu de délibérer pour la rue du 19 mars à Meyronne, cette opération pouvant donner lieu à des subventions au travers d'un programme "cœurs de villages"

- ***Vente de terrain à M. LAVIALLE***

M. le Président rappelle que, par délibération du 31 mai 2010, l'assemblée a souhaité répondre favorablement à la demande de M. LAVIALLE pour l'acquisition d'une plateforme sur la Combe de Bramefond d'une superficie de 8.357 m<sup>2</sup> pour 57.329 € HT par la signature d'une promesse de vente. Afin de finaliser le dossier, M. le Président demande l'autorisation de signer l'acte de vente correspondant avec M. LAVIALLE ou sa société la SCI du Viaduc.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

M. MACHEMY demande quelle est son activité ? M. le Président indique qu'il agit en tant que loueur de matériel et souligne qu'il devrait créer deux bâtiments (un pour son activité, l'autre pour de la location). Dans l'attente de leurs constructions, il vient d'ouvrir un bureau sur Souillac.

- ***Subvention POLT***

M. le Président fait part à l'assemblée d'un courrier émanant de la Préfecture demandant l'annulation de la délibération du 31 mai dernier concernant le versement d'une somme de 300 euros à l'association P.O.L.T. (Paris Orléans Limoges Toulouse). En effet, Il ne peut y avoir subvention à la fois des communes membres et de la communauté. M. le Président propose donc d'annuler cette délibération.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

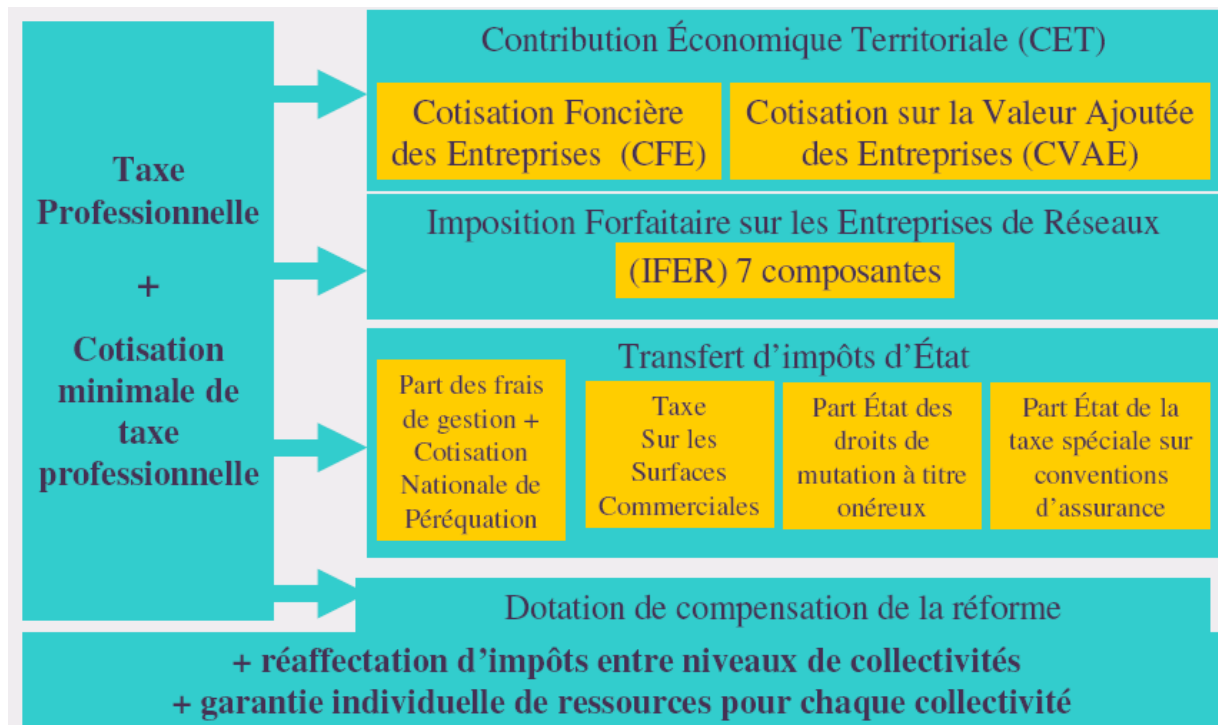
M. le Président invite les communes qui ne se sont pas encore engagées à le faire individuellement.

**Point 3 de l'ordre du jour : Affaires fiscales**

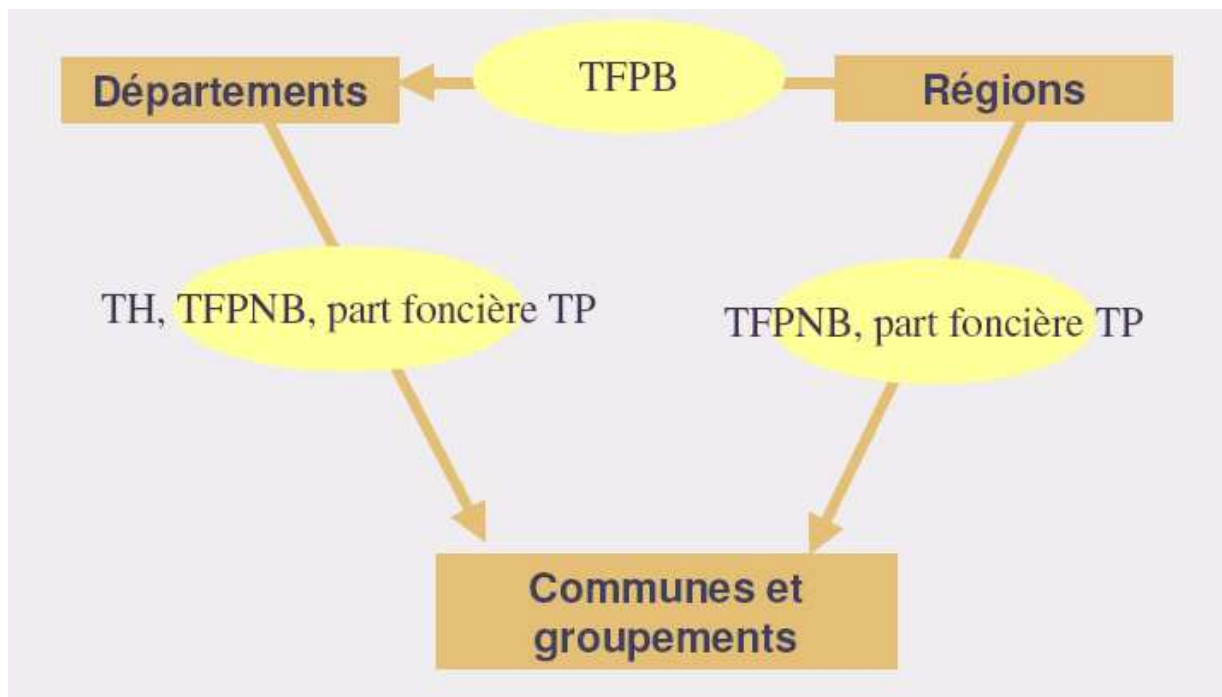
M. le Président indique à l'assemblée que la réforme de la taxe professionnelle appelée dorénavant C.E.T (Contribution Economique Territoriale) nous impose de prendre de nouvelles décisions fiscales et ce, avant le 1<sup>er</sup> octobre (pour une application au premier janvier prochain) sur :

- la fixation de la base minimum d'imposition de la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.),
- le maintien ou non de l'abattement à la base de 10 %, voté par le Département, sur la taxe d'habitation,
- la fixation ou non d'un abattement sur le foncier non bâti,
- les exonérations éventuelles de C.F.E. notamment en faveur des cinémas classés art et essai.

Avant de délibérer, M. le Président apporte quelques éclaircissements sur les mécanismes de cette réforme et présente le principe général d'équilibre financier.



Pour simplifier, la collectivité va percevoir la C.E.T. qui comprend la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) dont le taux d'imposition sera fixé par la communauté et la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) dont le taux sera arrêté au niveau national, la taxe d'habitation et le foncier non bâti du Département et le foncier non bâti de la Région (voir schéma général des réaffectations entre collectivités ci-dessous).



L'Etat, à ce jour, a prévu dans cette réforme des ressources financières équivalentes pour les collectivités à l'année précédente en fixant une base minimum de C.F.E. à 808 €. Cependant, le Département du Lot ayant mis en place un abattement de 10 % sur la taxe d'habitation si la collectivité garde cet abattement, le budget de la collectivité sera grevé d'à peu près 75.000 €. Afin de maintenir nos recettes, la commission des finances propose de :

- relever la base minimum d'imposition de la cotisation foncière des entreprises à 1.600 €,
- maintenir l'abattement de 10 % sur la taxe d'habitation.

M. le Président précise qu'avec cette réforme beaucoup de professionnels (dont les bases foncières sont faibles) vont moins abonder les ressources des collectivités et paieront bien moins qu'un particulier (foncier et TH). Il lance le débat sur la possibilité de porter la base minimum d'imposition de la C.F.E. à 2.000 €, rappelant que 1.600€ nous amèneront juste à l'équilibre. Il souligne également que les entreprises ne paient pas de T.H alors que la T.H. moyenne des habitants de Souillac dépasse les 500€. Il rappelle également que le calcul de la taxe professionnelle était basé entre autre sur les investissements. A ce jour, la C.F.E. est basée uniquement sur le foncier.

M. MACHEMY estime la question complexe et qu'avant de nous prononcer une note synthétique aurait du nous être remise par les services de l'Etat.

M. le percepteur confirme la complexité de la réforme et la difficulté d'en apprécier toutes les conséquences. Il rappelle que les abattements à la base bénéficient aux gens qui vivent dans nos communes que si nous ne votons pas (les résidences secondaires ne payant pas) les habitants payeront davantage.

M. LESAGE estime logique de porter cette base à 2.000 € pour deux raisons :

- Constituer une réserve financière pour la collectivité,
- Ne pas pénaliser les ménages par l'augmentation de la T.H.

M. BLANC souhaite savoir quelle sera l'incidence financière sur les petites entreprises ? M. le Président précise que l'on peut estimer la somme supplémentaire à environ 250 € contre 140 € au seuil de 1600 .Il rappelle que les activités saisonnières n'en paieront que 50%.

M. MOURAUD indique qu'il lui semble plus opportun de mettre cette base à 1.600 € ce qui permettra de compenser la perte financière liée au maintien de l'abattement de la T.H. et de ne pas pénaliser les ressources de la collectivité. En passant à 2.000 € ce sont surtout les petites entreprises (environ 200) qui vont fournir l'effort fiscal pour permettre à la collectivité de récupérer une manne financière supplémentaire de l'ordre de 45.000 €. Il serait plus sage d'établir cette base à 1.600 € et de relever ce seuil ultérieurement en fonction des besoins de la collectivité. Il rappelle que la commission "Finances" s'était mise d'accord à l'unanimité sur 1.600 €, et insiste en signalant qu'il nous sera possible de redélibérer dans un an ou deux.

M. DOUMERC demande si le coefficient appliqué sur le foncier est connu. M. le Président répond par l'affirmative et qu'il indique qu'il sera de 27% environ.

M. LESAGE demande s'il y a un seuil au niveau du chiffre d'affaire sous lequel un entrepreneur ne paye rien ? M. LIEBUS répond par la négative.

Mme SOULIE-CLEDEL indique que le territoire communautaire dispose en majorité de petits commerçants, qu'il serait dommageable de pénaliser ce tissu économique fragile et qu'il ne faudrait pas, par cette décision, que la communauté devienne un désert économique. M. le Président rétorque qu'à son avis la fixation de cette base ne devrait pas faire obstacle à de nouvelles implantations car c'est plus le dynamisme de la commune qui peut favoriser des installations.

M. TERRIEUX, président de la commission des finances, intervient et précise que la commission a souhaité maintenir le niveau de ressources actuel de la collectivité. Pour cela, elle a suggéré de ne pas pénaliser les particuliers en maintenant l'abattement de la taxe d'habitation et de relever la base de la C.F.E. à 1.600 €.

M. DOUMERC prévoit de réunir la commission "Evaluation et transferts de charges" les paramètres étant changés. M. le percepteur confirme que les transferts de charges seront bien entendu impactés par ces nouvelles dispositions.

M. MOURAUD intervient à nouveau considérant que le passage à 2.000€ n'est pas judicieux en 1<sup>ère</sup> phase et que la C.F.E. n'est qu'un des éléments de la réforme (C.V.A.E., etc...).

M. THOMAS se demande quel sera l'impact politique sur l'implication de la communauté par rapport aux communes et comment l'expliquer aux contribuables. M. le Président répond que nous ne sommes pas là pour augmenter les impôts de manière systématique mais que sans moyens, il est difficile de fonctionner. Il rappelle que la commune de Souillac a augmenté de 10% ses taux (habitation et foncier bâti) et que cette décision va influencer négativement sur le C.I.F. (Coefficient d'Intégration Fiscale).

En rejoignant M.LESAGE, M. JALLET se faisant le défenseur des résidents de nos zones rurales estime qu'il convient plus d'impacter les entreprises pour permettre une augmentation de nos ressources, que les habitants. Il fait le rapprochement avec les personnes seules (retraités) qui sont dans l'obligation de vendre leurs maisons familiales suite à un décès pour s'acquitter des divers impôts (fonciers et habitation). Il rappelle que ces populations ont également besoin de services. Il invite les élus et surtout les communes à ne pas augmenter leurs impôts.

M. MOURAUD pense que toute la complexité du problème n'a pas été évoquée lors du dernier bureau des maires. Afin de se pencher plus avant sur cette question, il a été donné pouvoir à la commission "finances" de se saisir de ce dossier. Il a toutefois bien conscience que la commission « propose » mais que la décision finale revient au conseil. Il considère qu'en votant 2.000€ nous ne faisons pas de "pause fiscale". M. le Président souligne que la moyenne de la taxe d'habitation sur Souillac est de 540 € et qu'en votant une base à 1.600 € un commerçant paiera moins qu'un administré.

Concernant la prise de position de la commission des finances et le fait que cela soit entériné par le conseil, Ms LIEBUS et LAVERDET pensent que le conseil n'est pas qu'une chambre d'enregistrement. Il est normal que la séance plénière soit source de débat sur un sujet d'une telle importance compte tenu de l'apparition de nouveaux éléments.

Compte tenu des divergences sur la base de cotisation minimum, M. le Président invite les élus à se positionner à bulletins secrets sur ces deux chiffres. Le résultat sur les 35 exprimés donne 29 pour les 1.600 € et 6 pour les 2.000 €. En conclusion du débat, M. le Président propose :

- De fixer la base minimum d'imposition de la cotisation foncière des entreprises à 1.600 €,
- De maintenir l'abattement à la base de 10 %, voté par le Département, sur la taxe d'habitation,

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

### ***Abattement sur le foncier non bâti***

M. le Président propose de ne pas fixer d'abattement sur le foncier non bâti comme le pratiquait le Département et la Région.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

### ***Exonération de C.F.E. pour le cinéma « Le Paris »***

M. le Président indique que, comme cela lui avait été accordé pour la TP, le cinéma « Le Paris » classé « Art et Essais » demande à être exonéré de C.F.E.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

## ***Suppression de l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)***

M. le Président indique que compte tenu de la jurisprudence en la matière (un immeuble est considéré comme desservi si le point de collecte se situe à moins de 200 m) et des caractéristiques techniques de notre collecte (bacs de regroupements), il propose de supprimer l'exonération de la TEOM afin que tous les ménages participent financièrement à ce service.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

## **Point 4 de l'ordre du jour : Conventions**

### ***Ramassage du village du « Bastit » par le SYMICTOM de Gourdon***

M. le Président rappelle que le SYMICTOM du pays de Gourdon assure la collecte des ordures ménagères au village du « Bastit », commune de Pinsac pour des raisons de proximité. M. le Président propose le renouvellement de la convention pour cette prestation qui est fixée à 1.183,10 euros.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

### ***Utilisation du gymnase du collège de Souillac***

M. le Président fait part de la demande de nombreuses associations pour l'utilisation du gymnase du collège de Souillac (le gymnase communautaire, rue des anciens d'Indochine ne disposant plus de créneaux horaires). Le Conseil Général du Lot propose de mettre à notre disposition le gymnase du collège de Souillac par convention. M. THOMAS, président du groupe de travail sport, indique qu'après lecture de la convention il émet un avis favorable et se propose de lister les associations intéressées. Il évoque néanmoins des difficultés à pratiquer tous les sports et fait état de problèmes d'horaires et de rangements.

Accord de l'assemblée à l'unanimité pour la signature de cette convention.

## **Point 5 de l'ordre du jour : Travail des commissions**

M. le Président cède la parole aux présidents de commission pour présenter l'état d'avancement de leurs différents travaux.

- ***Commission voirie (Président : M. Thierry LAVERDET)***

### ***Programme de voirie 2010 – Point sur les travaux,***

M. LAVERDET indique à l'assemblée que le programme d'origine a été modifié suite à des travaux supplémentaires sur Le Roc et Rocamadour tout en restant dans l'enveloppe initiale de 150.000 € T.T.C. Les modifications consistent en la:

- Suppression de la rectification du virage de la Durantie à Lanzac,
- Suppression de la desserte des lots de la Z.A. de Lachapelle-Haute.

Concernant l'état d'avancement des travaux du programme voirie 2010, les voiries de Rocamadour (Accès au camping « La Châtaigneraie », route de l'Hospitalet à Mayrinhac le Francal en partie), de Le Roc (VC 11) et Lacave (pluvial) sont terminés. La voie d'accès à la zone d'activités de Lachapelle-Haute sera traitée prochainement.

## ***Reprise programme 2009***

M. LAVERDET indique que la société MARCOULY a effectué les travaux de reprise sur les voies allant de Fleuraguet au Pech Touloumo (communes de Saint-Sozy et Mayrac) et celle de la cabre haute 1<sup>ère</sup> partie (commune de Lanzac). L'ensemble de ces voies n'a pas été repris en totalité, seulement sur les secteurs les plus endommagés, le reste a été traité comme du Point à Temps (P.A.T.). M. LAVERDET précise qu'il va rencontrer la société pour la pose d'un enduit monocouche sur la commune de Lanzac.

### ***Programme de P.A.T.***

M. LAVERDET indique que le programme de P.A.T. a été réalisé par l'entreprise QUENOUILLE. Pas de remarques particulières sur la qualité du travail.

### ***Programme de voirie urbaine 2010***

M. le Président indique que le dossier concernant le programme de voirie urbaine (rue du 19 mars à Meyronne et rue de la Recège à Souillac) n'a pas été pour le moment finalisé par notre maître d'œuvre le groupement DESTACAMP/FAVRESSE. Un projet pour ces deux aménagements devrait être présenté lors du prochain conseil.

### ***Quartier Blazy/Timbergues***

M. le Président indique que les travaux sont quasiment terminés (manque la pose du miroir pour la visibilité à la sortie du Vignal) et présente un état financier des réalisations par lot et par collectivité concernée par ce chantier (tableau joint en dernière page). La réception du chantier aura lieu le mercredi 6 octobre.

M. le Président informe l'assemblée que le Département vient de voter une subvention de 59.000 € ce jour pour ce programme.

M. le Président fait remarquer que tout le travail effectué en interne ne sera pas répercuté financièrement sur les communes concernées par ce projet.

### ***Gymnases***

M. LAVERDET fait le point sur les dépenses effectuées à ce jour par gymnase :

- Gymnase de Saint-Sozy → 123.876,35 € T.T.C.
- Gymnase de Souillac → 121.502,81 € T.T.C.

Il évoque l'acquisition d'une laveuse et la construction d'un petit local pour St Sozy.

Concernant des dégradations constatées au gymnase de Souillac une rencontre sera programmée avec les responsables des lycées.

### ***Boucles cyclables***

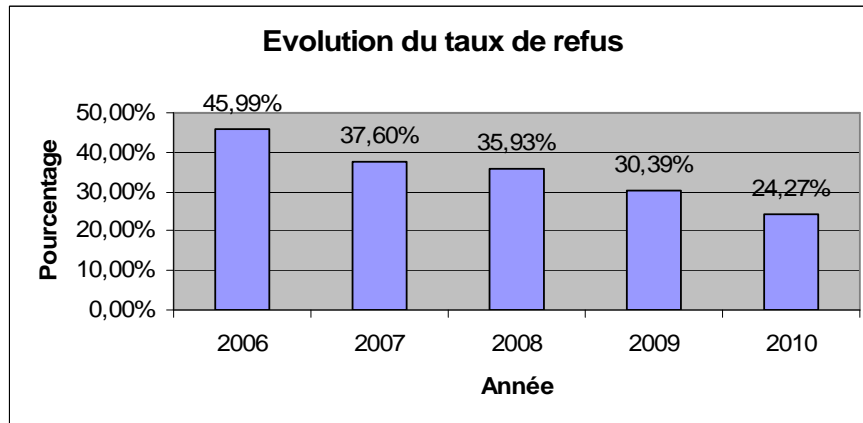
M. le Président propose d'intégrer Rocamadour dans le schéma des « boucles cyclables » initié par le Département du Lot et de signer la convention pour la voirie communautaire.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

M. THOMAS demande le coût de l'entretien pour l'intercommunalité. M. le Président indique qu'il n'y pas de coût supplémentaire par rapport à une autre voirie.

### **Collecte des ordures ménagères**

M. MAURY présente l'évolution du taux de refus sur les cinq dernières années et fait remarquer la baisse constante du taux de refus depuis 2006 (actuellement 24,27%) nous situant dans les meilleurs du département. Il insiste sur l'effort à porter sur la communication. Il souligne qu'en descendant en dessous de 24 % de taux de refus, le tarif appliqué sera de 54,60 € H.T. par tonne contre 62 € H.T. la tonne.



En ce qui concerne la communication, M. MAURY fait part à l'assemblée de l'intervention de l'agent du SYDED en porte à porte sur les communes Saint-Sozy (terminé) puis de Lacave et Lanzaac pour redonner les consignes de tri aux administrés.

M. MAURY fait part à l'assemblée de la livraison de 60 conteneurs début juillet (coût : 8.204,56 € T.T.C.) pour permettre des remplacements (conteneurs cassés) et des rajouts (campings « La Draille »).

M. MAURY indique à l'assemblée qu'une nouvelle campagne de nettoyage des conteneurs va être programmée pour le mois de novembre (application d'un autocollant indiquant la date de lavage du conteneur). Il fait part également de la prochaine commande de plate formes équipées de garde-corps pour les conteneurs et rappelle le devis donné par B.M.I., 17.478,82 € T.T.C. pour 20 dalles doubles et 20 dalles simples (à réactualiser).

M. MAURY indique à la commission que le SYDED vient de déposer un permis de construire pour la réalisation d'un bâtiment de stockage pour les recyclables sur le site de la déchetterie. La fin des travaux du bâtiment de la déchetterie est programmé pour la semaine 40. Problème avec l'entreprise BATI DECO 12 chargée des peintures qui est en liquidation judiciaire, notre architecte va lancer une nouvelle consultation pour trouver un prestataire.

### **S.P.A.N.C.**

M. MAURY indique que notre technicienne, Marina SUEL, a repris à mi-temps depuis le 26 juillet dernier et qu'elle effectue en ce moment la mise à jour des contrôles (installations non visitées sur le premier cycle). Il signale également que conformément à la délibération du 10 février 2007, notre technicienne va déclencher des redevances à 20 € (absences répétées du propriétaire sans prévenir la technicienne).

## ***Parcours halieutique***

M. MAURY fait le point sur le parcours halieutique. Trois actions vont être déclenchées :

- Elagage et enlèvement des bois morts (Lacave),
- Construction de trois cales d'accès (Mareuil sur la commune du Roc, à Lacave et Lanzac),
- 2 pontons handipêche (à Souillac et Lacave).

La consultation des entreprises donne trois offres différentes, une dans l'estimation, une au dessus et une en dessous. Par ailleurs, une partie du marché a été dévolue à l'APIE pour 6.000 € (nettoyage du bord des berges au trou de courtiol sur Pinsac et Lanzac), les travaux sont en cours.

- ***Commission petite enfance (Présidente : Mme Magali SOURNAC)***

## ***Relais d'assistantes maternelles***

Mme SOURNAC rappelle que le relais d'assistantes maternelles de Souillac a été inauguré le 11 septembre dernier, pour une ouverture le 14 en suivant (bonne fréquentation pour ce premier jour). Mme SOURNAC informe l'assemblée qu'un document de présentation, sous la forme d'un dépliant, a été établi et est disponible dans les mairies. Elle indique également qu'à la demande de la CAF, un panneau d'information a été élaboré (reprenant les principales informations du dépliant) et posé devant le RAM. de Souillac (le R.A.M. de Saint-Sozy sera également équipé).

## ***Modernisation des locaux des crèches***

Mme SOURNAC présente à l'assemblée les différents aménagements à réaliser avant la fin de l'année (travaux ayant un caractère d'urgence).

Pour Souillac :

- Isolation sous toiture (Entreprise Vilatte & Fils - 6.300 € H.T.),
- Aménagement ventilation buanderie (Entreprise Goursat & Fils – 2.011 € H.T.),
- Réfection des peintures intérieures (en attente de devis).

Pour Saint-Sozy :

- Mise aux normes des étagères dans la cuisine (SEMOTUB – 1.445 € H.T.),
- Portail sécurisé (SEMOTUB – 300 € H.T.)
- Création d'un sas côté nord (G. ASFAUX – 3.263,50 €H.T.)

## ***Accompagnement ADEFPAT de la crèche de Souillac***

Mme SOURNAC indique que l'objectif de cet accompagnement est de trouver une meilleure organisation pour optimiser le fonctionnement et que chacun des protagonistes trouve sa place dans cette entreprise, tout en déterminant le rôle de chacun. La formatrice, Madame NEGRE auditionnera tous les salariés de la crèche ainsi que la Présidente et la Vice-Présidente. La formation est prise intégralement en charge par l'ADEFPAT via l'Association de Développement du Pays de la Vallée de la Dordogne lotoise.

## ***Convention avec les autres collectivités hors communauté de communes***

Mme SOURNAC informe l'assemblée que les communes de Baladou, Cazoulès, Creysse et la Communauté de Communes Haute Bouriane ont signé une convention de partenariat pour l'accueil des enfants de leur territoire sur nos structures (Creysse sur une durée limitée d'un an, fin au 31 décembre 2010. Si non reconduction, contrat avec les familles rompu également).

## ***Assemblées générales ou conseils d'administration des crèches***

Mme SOURNAC indique que la crèche de Saint-Sozy organise une assemblée générale extraordinaire le vendredi 15 octobre, à 20h30 (problème de renouvellement de bureau (manque de mobilisation des parents)). Le conseil d'administration de la crèche de Souillac, quant à lui, s'est tenu le 3 septembre dernier sans problème particulier.

Hors ordre du jour une délibération est à prendre concernant la demande de subvention auprès de nos partenaires via l'ADVD pour le programme de modernisation présenté.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

### ***- Commission communication (Président : M. Fabien LESAGE)***

#### ***Signalétique***

M. LESAGE fait part à l'assemblée de la pose d'un panneau de signalisation au niveau du rond-point de Bramefond indiquant la maison communautaire. Une micro-signalisation sera également installée en partenariat avec la commune de Souillac.

M. LESAGE indique que tous les véhicules de la communauté vont être prochainement équipés du logo du Pays de Souillac Rocamadour par la société SIGNALIPUB. Cette même entreprise doit nous transmettre une proposition pour la création d'une « enseigne » sur le bâtiment communautaire.

#### ***Site internet***

M. LESAGE annonce la mise en ligne effective du site internet de la Communauté depuis le 21 septembre dernier et compte sur nos amis de la presse pour le faire savoir. Celui-ci est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.cc-pays-souillac-rocamadour.fr>

Il rappelle aux membres de l'assemblée que ce site aura coûté moins de 2.000 € à la collectivité. Il remercie tous les membres de la commission et plus particulièrement, M. HUTIN, ainsi que les délégués qui ont rejoint cette dernière (Fabienne KOWALIK et Olivier HYVERT) pour leur implication sur ce dossier, sans oublier le travail de Théophile LEYMARIE.

Il indique qu'il y aura lieu de caler une réunion de la commission et des responsables des sites communaux qui ont bénéficié de la formation ainsi que des secrétaires de mairies pour des échanges d'expériences, mais surtout pour la diffusion des informations et actualités communales à dispatcher.

#### ***Programme « découvertes des communes »***

Faute de temps celui-ci sera reporté au printemps 2011.

### ***- Commission finances (Président : M. Christian TERRIEUX)***

M. TERRIEUX indique que la commission s'est réunie le 20 septembre dernier pour évoquer la cotisation économique territoriale, l'abattement de TH et examiner les réalisations budgétaires à mi-exercice. Il souligne que sur ce dernier point, l'examen n'a pas mis en exergue de problème particulier au niveau des prévisions.

- **Commission évaluation des transferts de charge (Président : M. Serge DOUMERC)**

M. DOUMERC indique que la commission se réunira dans le courant du mois d'octobre.

- **Commission économique et touristique (Président : M. Erick CAMPOT)**

Réunion le 5 octobre 2010 à 18 h 00.

- **Groupe de travail « sport » (Président : M. François THOMAS)**

M. THOMAS fait part de la prochaine réunion du groupe de travail dans la première quinzaine du mois d'octobre. Il informe l'assemblée du bon déroulement des journées consacrées à la fête des sports qui se sont tenues les 11 et 12 septembre à la plaine de jeux de Souillac (organisation conjointe entre le Conseil Général du Lot et la commune de Souillac).

Il informe l'assemblée que 2 écoles de foot du territoire ont été labellisées.

- **Groupe de travail « domaine médical » (Président : M. Gilles LIEBUS)**

M. LIEBUS indique que l'Etat souhaite favoriser la création de 250 maisons pluridisciplinaires en France. M. le Président souhaite une forte mobilisation des professions médicales autour de ce projet important pour notre territoire. M. le Sous-préfet ayant semble t'il des éléments nouveaux, il y aura lieu de se réunir sans tarder et de le rencontrer.

### **Point 5 de l'ordre du jour : Questions diverses**

- **Compétence culturelle.**

M. LESAGE demande que compte tenu des changements qu'annonce la restructuration des territoires la Communauté de Communes du Pays de Souillac Rocamadour se positionne dès à présent en prenant date concernant une éventuelle prise de compétence culturelle (son intérêt, et le coût engendré par celle-ci). M. le Président considérant cette question intéressante l'invite à mettre en place un groupe de travail consacré à ce sujet.

- **INSEE**

M. le Président remet aux membres du conseil un document de l'INSEE réalisé dans le cadre des SCAES et intitulé « Equipements dans le lot - un réseau équilibré de pôles de services » pour consultation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00

Le secrétaire de séance

Fabien LESAGE,

## BILAN FINANCIER TRAVAUX QUARTIER BLAZY-TIMBERGUES

Collectivité	Lot 1 : Travaux VRD		Lot 2 : maçon., serr., esp. verts	MO, divers	Coût total	Origine des subventions			Solde contribution	
	Tx non qualitatifs	Tx qualitatifs				DGE	Région	Départ		Total subv
<b>Communauté</b>	18 805,55 €	19 694,80 €		1 545,54 €	<b>40 045,89 €</b>	8 009,18 €	3 404,42 €	3 919,27 €	<b>15 332,86 €</b>	<b>24 713,03 €</b>
<b>Lachapelle</b>	20 806,50 €	82 920,50 €	75 288,23 €	7 180,40 €	<b>86 195,63 €</b>	37 239,13 €	26 508,67 €	30 517,60 €	<b>94 265,40 €</b>	<b>91 930,23 €</b>
<b>Souillac</b>	31 305,55 €	59 545,90 €	71 734,27 €	6 521,33 €	<b>169 107,05 €</b>	33 821,41 €	22 086,91 €	25 427,13 €	<b>81 335,45 €</b>	<b>87 771,60 €</b>
<b>Sous total</b>	<b>70 917,60 €</b>	<b>162 161,20 €</b>	<b>147 022,50 €</b>	<b>15 247,27 €</b>	<b>395 348,57 €</b>					<b>204 414,86 €</b>
<b>Département</b>	100 314,52 €			4 023,80 €	<b>104 338,32 €</b>					<b>104 338,32 €</b>
<b>Total</b>	<b>171 232,12 €</b>	<b>162 161,20 €</b>	<b>147 022,50 €</b>	<b>19 271,07 €</b>	<b>499 686,89 €</b>	<b>79 069,71 €</b>	<b>52 000,00 €</b>	<b>59 864,00 €</b>	<b>190 933,71 €</b>	